

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3217)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 570

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 21

À l'alinéa 71, supprimer les mots :

« dont elle peut être assortie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.